Université
Jean Monnet
Saint-Étienne

Vu le code de l'éducation et notamment les articles L712-1 à L712-6-1 et l'article L719-7
Vu le décret n° 2024-1155 du 4 décembre 2024 portant création de l'Université Jean Monnet et approbation de ses statuts

La Commission de la Formation et de la Vie Universitaire du Conseil Académique de l'université Jean Monnet réunie le 23 octobre 2026 décide :

ACTE ADMINISTRATIF	DELIBERATION POUR ADOPTION
Acte 120-2026	Modification du DU « Arts pour le jeune public » pour la Faculté Arts Lettres Langues.

La Commission de la Formation et de la Vie Universitaire adopte la délibération relative à la modification du DU « Arts pour le jeune public » pour la Faculté Arts Lettres Langues.

Document annexé.

A Saint Etienne, le 23 octobre 2026

Pour le Président et par délégation,

Le Vice-Président de la Formation, de l'International et de l'Europe

Alain TROUILLET

MEMBRES : 35 QUORUM : 18	REPRESENTES : 09	PRESENTS : 14

POUR : 23	CONTRE : 00	ABST : 00

Université Jean Monnet
Saint-Étienne

Diplôme d'Université

Mention : Arts pour le jeune public : œuvres, enjeux et perspectives

Composante de rattachement :

Faculté Arts Lettres Langues

Avec le soutien de l'Institut ARTS et de l'ANR-SFRI Graduate +

Modification



Soumission du dossier à la CFVU du :
Cliquez ou appuyez ici pour entrer une date.

Rappel : L'accréditation interne à l'UJM, accordée par la CFVU, est valable pour 5 années universitaires.

Extrait du Règlement général des études de l'UJM relatif aux diplômes de l'établissement

(…)

Les études proposées par l'Université Jean Monnet sont organisées en parcours de formation conduisant à :

- Des diplômes nationaux (DN) : Licence, Master, Doctorat, Licence professionnelle, Bachelor universitaire de technologie (BUT), Diplôme d'ingénieur, DAEU, Capacité en Droit, DFGSM, DFASM, …

- Des diplômes d'Etat (DE) : Docteur en Médecine, Infirmier en pratique avancée, …

- Des diplômes, des certificats ou des attestations de l'établissement : Cycles préparatoires, Préparations de concours, Attestations d'études universitaires (AEU), Certificats, Diplômes d'Université (DU) *dont Bachelors autres que BUT****, Diplômes Inter-Universitaires (DIU).***

Une attestation (AEU) *peut être délivrée dans le cadre d'une formation non évaluée et à l'issue de laquelle aucun crédit n'est délivré (Cf. 1.2).*

Un certificat *peut être délivré dans le cadre d'une formation courte (durée inférieure à un semestre ou à 120 heures d'enseignement), après une évaluation.*

Les DU et les DIU *correspondent en général à des formations qui se déroulent sur au moins un semestre. Un DU ou un DIU peut comprendre jusqu'à plusieurs années universitaires. Le diplôme ne peut être délivré qu'après une évaluation.*

Des crédits, une certification des compétences acquises ou un badge peuvent être délivrés *dans le cadre de la reconnaissance européenne, internationale ou professionnelle d'un certificat, d'un DU ou d'un DIU.*

A l'international, on parle de ***micro-crédits*** *dans le cas de formations courtes conduisant à la délivrance d'au plus 12 crédits.*

(…)

◆ Auto-évaluation *(A remplir uniquement en cas de renouvellement, sur une seule page)*

◈ Données numériques sur les effectifs, le cas échéant les certifiés ou les diplômés, et les profils accueillis (FI ou FC), pour toutes les années universitaires de la période d'accréditation.

Année universitaire	Inscriptions principales		Inscriptions secondaires		Abandon éventuels	Nombre de certifiés ou de diplômés
	FI	FC	FI	FC		
2024-2025		5	10			13
2025-2026	1	3	10			11
2026-2027	1	2	10			

◈ Bilan qualitatif sur l'adéquation aux objectifs initiaux, le fonctionnement de la formation, et le cas échéant la qualité de l'insertion professionnelle etc.

• Points forts •

Variété des publics et des intervenant.es.

La plupart des étudiant.es ont validé le diplôme avec mention très bien.

• Points faibles •

• Pistes d'amélioration •

Développer l'attractivité pour les étudiant.es en formation continue par la possibilité d'effectuer un stage (facultatif)

◆ Établissements partenaires

Pour les DIU, préciser obligatoirement la liste des universités délivrant le diplôme.

Préciser l'existence de conventions avec les établissements partenaires.

Les structures listées ci-dessous soutiennent le projet, en contribuant à la visibilité de la formation, en proposant des offres de stage, en accueillant les étudiants dans leurs locaux, en intervenant directement dans les cours et en s'investissant dans la mise en place d'événements partagés (concerts, expositions, ateliers, journées d'étude, séminaires...) qui peuvent venir enrichir ponctuellement le cursus.

RamDam (Lyon) : Association de 180 professionnels du spectacle vivant jeune public

École de l'Oralité (Saint-Étienne) : Association qui promeut une pédagogie d'apprentissage musical basée sur l'oralité.

Philharmonie de Paris : La Cité de la musique - Philharmonie de Paris est un établissement public œuvrant, grâce à une offre plurielle de manifestations, à la démocratisation de l'accès à la culture musicale.

Musée National de l'Éducation (Rouen) : Créé en 1879 par Jules Ferry, le musée pédagogique devenu aujourd'hui le Munaé présente la plus importante collection de patrimoine éducatif en Europe avec plus de 950 000 objets et documents conservés.

Délégation académique aux Arts et à la Culture (Lyon)

Centre des Musiques Traditionnelles Rhône-Alpes (Lyon) : Association qui œuvre à la valorisation des traditions musicales et des patrimoines culturels immatériels de la région Auvergne-Rhône-Alpes. Labellisé « Ethnopôle » par le Ministère de la Culture et de la Communication et accrédité au titre de la Convention Unesco pour la sauvegarde du Patrimoine Culturel Immatériel, le CMTRA est un pôle de médiation scientifique, de ressources documentaires et de recherches collaboratives sur le thème « Musiques, Territoires, Interculturalités ».

Comédie de Saint-Étienne

Les partenaires de l'Institut ARTS (pôle muséal de Saint-Étienne, MAMC+, Comédie, Cité du Design pour le premier cercle, liés par un accord de consortium ; cinémathèque municipale, Ensemble Orchestral Contemporain... pour le cercle secondaire), seront naturellement sollicités pour accueillir les étudiants, de manière prioritaire pour la journée d'intégration.

◆ Responsables

Responsable Pédagogique (porteur du projet)		
NOM	Prénom	Courriel
Damon-Guillot	Anne	anne.damon@univ-st-etienne.fr

Responsable Administratif		
NOM	Prénom	Courriel
Responsable administrative de l'Institut ARTS	Line Arhainx	institut-arts@univ-st-etienne.fr

◆ Éléments de contexte

1) Un territoire pionnier en la matière : l'éducation populaire bénéficie d'une histoire longue à Saint-Étienne. Pour exemple, la Cinémathèque de Saint-Étienne est la plus ancienne cinémathèque de France. « À sa naissance en 1922, elle porte le nom de la Filmathèque pédagogique de la ville de Saint-Étienne et du département de la Loire. Deux ans plus tard, elle devient l'Office du Cinéma Educateur de St-Étienne, véritable figure de proue du mouvement pédagogique du cinéma éducateur jusqu'à la Seconde Guerre Mondiale » (source : cinematheque.saint-etienne.fr).
2) Peu de formations existantes

3) => forte demande, autant dans le domaine des arts que dans celui du patrimoine où de nombreux étudiants souhaitent être formés à la médiation jeune public
4) Un secteur en plein développement dans le domaine de la recherche et dans le monde de la culture
5) Un vivier de chercheurs et de professionnels identifié par l'institut ARTS
6) Une dynamique de recherche sur l'articulation enfance/arts portée par des laboratoires de l'UJM (ECLLA notamment). Partant de l'art pour les enfants et de l'art des enfants, les chercheurs réfléchissent aux spécificités des écritures, aux représentations de l'enfance, à la particularité des réseaux artistiques, à l'originalité du modèle économique, aux politiques socio-culturelles afférentes au domaine. Plusieurs productions ont déjà été réalisées (expositions, publications, concerts, fiction documentaire, colloques, conférences, ateliers). Le contexte scientifique légitime ainsi fortement l'offre de formation.
7) Le projet de DU s'inscrit dans la stratégie de l'Institut ARTS dont une des thématiques prioritaires s'intitule « Art, enfance, territoire ». Dans ce cadre, l'Institut organise depuis 2022 un cycle de conférences sur la même thématique, en partenariat avec plusieurs institutions du territoire (Médiathèque municipale, Conservatoire Massenet, École Supérieure d'Art et Design, Fête du Livre, Comédie...), qui rencontre un beau succès. Un module « arts et jeune public » a été ouvert à la formation continue à titre expérimental à la rentrée 2022. Par ailleurs, une école d'hiver soutenue par l'ANR SFRI aura lieu en décembre 2024 sur le thème des « Récits du vivant sur la scène jeune public ». Le DU contribuera à fédérer cette dynamique formation/recherche/action culturelle sur le sujet.
8) La transversalité de la thématique « arts et jeune public » concerne tous les partenaires de l'Institut ARTS que sont les institutions culturelles.

Lien vers des organisations socio-professionnelles intéressées :

- Ramdam
- CMTRA
- Ecole de l'oralité
- Momeludies
- Philharmonie de Paris
- Musée National de l'éducation à Rouen
- Délégation académique aux arts et à la culture de Lyon

◆ Objectifs

◈ Objectif global de la formation

Donner des concepts et des outils sur l'articulation entre art et enfance, dans une optique pluridisciplinaire, à la fois dans une perspective historique et à partir d'exemples concrets ancrés dans des problématiques contemporaines.

Développer de nouvelles perspectives professionnelles dans un secteur en plein essor, en phase avec les réflexions développées dans le domaine de l'éducation artistique et culturelle.

Conforter les apprentissages sur le terrain par des apports théoriques et des témoignages de professionnels.

Mettre en avant les échanges de pratiques et le partage d'expérience entre les stagiaires.

◈ Objectifs pédagogiques

Acquérir des connaissances dans le domaine croisé de l'enfance et de l'art. Les études de cas seront issues du monde de la musique, de celui de l'illustration jeunesse, du cinéma d'animation, du théâtre et du patrimoine ainsi que des institutions muséales.

Développer une méthodologie dans la médiation avec les enfants, en faisant appel aux outils des études en arts et des sciences humaines en sociales (la formation s'appuie à la fois sur la composante ALL et la composante SHS).

Identifier un réseau d'acteurs culturels et politiques œuvrant pour le jeune public.

◈ Le cas échéant, articulation avec la recherche

Indiquer le ou les laboratoires d'appui

Unité de Recherche ECLLA, Ethnopôle CMTRA, Afreloce.

Cette formation s'inscrit dans l'axe « Art, enfance, territoire » de l'Institut ARTS.

◆ Niveau d'études de la formation (cycle)

☐1er cycle ☒2ème cycle ☐3ème cycle

Envisagez-vous de demander la reconnaissance du grade de Licence ?
(Cf. Arrêté du 27 janvier 2020 relatif au cahier des charges des grades universitaires de licence et de master) :
non

Envisagez-vous de demander la reconnaissance du grade de Master ?
(Cf. Arrêté du 27 janvier 2020 relatif au cahier des charges des grades universitaires de licence et de master) :
non

◆ Capacité d'accueil

Minimum (seuil d'ouverture) : **à étudier en fonction du modèle économique de la formation**

Maximum : **15**

◆ Publics cibles (à qui s'adresse le DU ?)

☒ Formation initiale ☒ Formation continue

La formation s'adresse aux étudiants inscrits en master à l'UJM, non seulement dans les 4 parcours impliqués dans le DU (Musique : recherche ; Musique : administration et gestion ; Métiers des Institutions Culturelles ; Histoire, Civilisation, Patrimoine) mais aussi dans tout master de l'université.
Elle s'adresse également aux salariés ou fonctionnaires, artistes et demandeurs d'emploi ayant ou envisageant une expérience professionnelle en rapport avec le jeune public, et souhaitant par cette formation acquérir ou approfondir leur expérience.

Elle s'adresse notamment aux médiateurs culturels, aux enseignants de la maternelle et primaire, aux professionnels de la petite enfance, aux programmateurs jeune public, aux artistes engagés dans des actions d'éducation artistique et culturelle, aux acteurs publics du secteur des arts et de la culture.

Les étudiants UJM s'inscriront en inscription secondaire ; les externes s'inscriront en inscription principale.

La formation est-elle ouverte en inscription secondaire exclusivement ? non
(Dans ce cas, les candidats doivent avoir une inscription principale à l'UJM) : **non**

Pour mémoire :

La formation initiale *concerne les étudiants qui n'ont jamais interrompu leurs études. Par définition, elle correspond à la formation de base, suivie avant d'entrer sur le marché du travail.*

L'admission dans un parcours au titre de la formation continue *et l'accès au statut de stagiaire de la formation continue sont définis par l'existence d'un conventionnement entre la personne (qu'elle soit salariée, à la recherche d'un emploi, travailleur indépendant, membre d'une profession libérale ou d'une profession non salariée ou conjoint collaborateur) et l'établissement qui dispense la formation. Ce conventionnement se traduit par la signature d'un contrat de formation professionnelle, s'il s'agit d'une personne physique qui acquitte elle-même les frais de scolarité, ou d'une convention de formation professionnelle, s'il s'agit d'un tiers ou d'une personne morale (employeur, Pôle Emploi, compte personnel de formation, …), de droit public ou privé, qui acquitte les frais de scolarité.*
La signature d'un contrat ou d'une convention de formation fait l'objet d'un traitement et d'un suivi administratifs par le Service Universitaire de Formation Continue (SUFC) ou par le Service Formations et Entreprises de l'IUT de Saint-Etienne ou le Service Formation Continue de l'IUT de Roanne qui assure les relations avec l'employeur, le Pôle Emploi et avec les opérateurs de compétences, les commissions paritaires interprofessionnelles régionales et les conseillers en évolution professionnelle, le cas échéant.

Reprise d'études*. Sauf règlementation spécifique, lorsqu'une personne qui a terminé ses études depuis au moins deux ans est admise à reprendre ses études dans une formation ne conduisant pas à un diplôme national ou à un diplôme d'Etat (formations courtes, DU, …) et qui ne sont offertes que dans le cadre de la formation continue, les personnes relèvent du statut de la formation continue, que leur formation soit financée ou non par un tiers.*

Envisagez-vous de déposer une demande d'habilitation à recevoir des étudiants boursiers ?
(Uniquement si public formation initiale ; Cf. DFIP) :
non

Envisagez-vous de demander une inscription au RNCP ?
(Pour pouvoir bénéficier de l'accès aux fonds de la formation professionnelle, Cf. France Compétences) :

non

◆ Attendus ou Pré-requis pour l'entrée dans la formation

Niveau d'entrée minimal : **BAC+3**

Le cas échéant, préciser les attendus ou les pré-requis en termes de connaissances et de compétences :

Posséder un niveau licence ou équivalent, avec possibilité de validation d'acquis.

Disposer du socle de compétences transversales correspondant aux pré-requis d'entrée en master (capacités d'analyse et de synthèse, bonne expression écrite et orale).

Avoir reçu une formation disciplinaire dans le domaine des arts et de la culture et/ou dans le domaine de l'enfance. Ou attester d'une expérience sérieuse dans un des deux domaines.

◆ Modalités de candidature

Ecandidat (A privilégier pour sécuriser les recrutements et faciliter les inscriptions)

Pour une inscription secondaire, pas e-candidat ; pour une inscription principale, passer par e-candidat.

Les inscriptions secondaires se feront via un formulaire sur le site de l'Institut ARTS.

◆ Organisation de la formation

Les cours auront lieu sur les 2 semestres de l'année universitaire, avec une concentration sur le second.

Une journée d'intégration sera proposée aux stagiaires de la formation continue et aux étudiants de formation initiale : à cette occasion seront proposées des visites des institutions culturelles qui ont une activité Jeune public.

La formation s'organise en trois modules :

- Un module transversal centré sur les connaissances théoriques et historiques
- Un module pratique proposant une immersion dans les institutions culturelles investies dans le domaine du jeune public
- Un module de spécialisation permettant à l'étudiant d'approfondir la question dans le domaine musical, dans celui des arts visuels ou dans le domaine théâtral.

Durée : **Annuelle**

Modalités pédagogiques : **Présentiel**

◆ Volume horaire total de la formation

Nombre d'heures	
Présentiel par semaine entre mois et mois	**Par étudiant**
Environ 150h d'enseignement entre octobre et avril	Environ 100h de travail étudiant

◆ Maquette pédagogique et modalités de contrôle des connaissances et des compétences (MCCC)

Important :

Il est recommandé, voire indispensable, de proposer une maquette intégrant la notion de blocs de compétences dès lors que la formation peut être proposée au titre de la formation continue ou qu'une inscription au RNCP est envisagée.

Bloc de compétences « Usages avancés et spécialisés des outils numériques » :

- Édition numérique et médiation
- Écritures musicales et sonores pour le jeune public

Bloc de compétences « Développement et intégration de savoirs hautement spécialisés / Communication spécialisée pour le transfert de connaissances » :

- Interculturalité et inclusion
- Art et enfance (regard historique et épistémologique)
- Programmation jeune public
- Médiation culturelle et artistique : l'exemple du jeune public – art contemporain

Bloc de compétences « Appui à la transformation en contexte professionnel » :

- Médiation culturelle et artistique : l'exemple du jeune public – musique contemporaine

Tableau à joindre en annexe *(ctrl+clic pour ouvrir le lien)*

Remarques :

Ce tableau est à joindre obligatoirement pour les formations longues, pour lesquelles il existe une maquette structurée en blocs et en UE, le cas échéant affectés de crédits ou de coefficients, et intégrant éventuellement des règles de calcul de résultats.

Il est adapté pour faciliter le travail sur l'évaluation du coût de la formation.

Pour les autres formations, il est possible de décrire plus sommairement le programme de la formation dans le tableau ci-dessous (sinon le supprimer) et dans tous les cas, de renseigner les MCCC simplifiées ci-dessous.

Intitulés des enseignements *Insérer autant de lignes que nécessaire*	**Volumes horaires**			**Crédits** (Facultatifs)	**Coefficients** (Facultatifs)
	CM	**TD**	**TP**		
Responsabilité de diplôme (référentiel)		**10**			
MODULE TRANSVERSAL : ART ET ENFANCE **43h**	**20**	**23**		**3**	
Art et enfance : regard historique et épistémologique *mutualisé avec parcours Master en musicologie (Administration et gestion de la musique ; Musique et musicologie)*	3	10			
Interculturalité et inclusion *mutualisé avec parcours Master en musicologie (Administration et gestion de la musique ; Musique et musicologie)*	2	10			
Connaissance des publics *mutualisé avec le Master Histoire, civilisation, patrimoine*	12				
Enjeux et objectifs de l'Éducation Artistique et Culturelle *dédié uniquement aux étudiants inscrits dans le DU*	1.5	1.5			
Politiques publiques éducatives *dédié uniquement aux étudiants inscrits dans le DU*	1.5	1.5			
MODULE PRATIQUE : TERRAINS ET CRÉATION **23h**		**23**		**2**	
Journée d'intégration dans des institutions culturelles du territoire sur la thématique du jeune public Partenaires Institut ARTS *dédié uniquement aux étudiants inscrits dans le DU*		6			
Temps d'immersion à l'École de l'oralité		6			

dédié uniquement aux étudiants inscrits dans le DU					
Atelier collectif de création *dédié uniquement aux étudiants inscrits dans le DU*		11			
MODULE DE SPÉCIALISATION : MUSIQUE (1) / ARTS VISUELS (arts plastiques et cinéma d'animation) (2)/ THÉÂTRE (3) **89h** **(39h musique, 29h arts visuels, 21h théâtre) – l'étudiant doit suivre entièrement au moins une spécialisation complète (1, 2 ou 3), en fonction de son orientation disciplinaire**	**24.5**	**64.5**		**5**	
1. Édition numérique et médiation (musique) *mutualisé avec parcours Master en musicologie (Administration et gestion de la musique ; Musique et musicologie)*		10			
1. Écritures musicales et sonores pour le jeune public *mutualisé avec parcours Master en musicologie (Administration et gestion de la musique ; Musique et musicologie)*	2	10			
1. Programmation jeune public (musique) *mutualisé avec parcours Master en musicologie (Administration et gestion de la musique ; Musique et musicologie)*		5			
1. Médiation artistique et culturelle : l'exemple du jeune public – musique contemporaine *mutualisé avec le Master Métiers des institutions culturelles*	6	6			
2. Médiation artistique et culturelle : l'exemple du jeune public – art contemporain *mutualisé avec le Master Métiers des institutions culturelles*	6	6			
2. Illustration jeunesse *dédié uniquement aux étudiants inscrits dans le DU*		4			
2. Cinéma d'animation pour la jeunesse : perspectives historiques et esthétiques *dédié uniquement aux étudiants inscrits dans le DU*	2.5	2.5			
2. Médiation avec le public scolaire à la cinémathèque municipale *dédié uniquement aux étudiants inscrits dans le DU*		8			
3. Histoire du théâtre d'enfance et de jeunesse *dédié uniquement aux étudiants inscrits dans le DU*	4				
3. Théâtre jeune public *dédié aux étudiants inscrits dans le DU et aux élèves de la Comédie de Saint-Etienne*	4				
3. Formation « Passeurs et passeuses d'art » à la Comédie *dédié uniquement aux étudiants inscrits dans le DU*		10			
3. Spectacle jeune public à la Comédie de Saint-Étienne, échanges sur la mise en scène et l'accueil du jeune public, participation au bord de scène		3			

dédié uniquement aux étudiants inscrits dans le DU					

Modalités d'examens : **Contrôle continu intégral**

L'assiduité et la participation des étudiants et étudiantes aux cours et leur implication dans les enseignements seront prises en compte dans l'évaluation. Les étudiantes et les étudiants devront produire trois dossiers, correspondant soit à une synthèse critique, soit à un compte rendu, soit à la formulation d'un projet de création et/ou de médiation. En fonction du profil de l'étudiant,

- le dossier n° 1 (module transversal) portera au choix sur un des cours parmi :
  - Art et enfance : regard historique et épistémologique
  - Interculturalité et inclusion
  - Connaissance des publics
- le dossier n° 2 (module pratique) s'appuiera au choix sur
  - le temps d'immersion à l'École de l'oralité
  - l'atelier collectif de création
- le dossier n° 3 (module de spécialisation) portera au choix sur un des cours parmi :
  - Édition numérique et médiation (musique)
  - Écritures musicales et sonores pour le jeune public
  - Programmation jeune public (musique)
  - Médiation artistique et culturelle : l'exemple du jeune public – musique contemporaine
  - Médiation artistique et culturelle : l'exemple du jeune public – art contemporain
  - Cinéma d'animation pour la jeunesse : Perspectives historiques et esthétiques *en lien avec* Médiation avec le public scolaire à la cinémathèque municipale
  - Histoire du théâtre d'enfance et de jeunesse
  - Théâtre jeune public

Les étudiants participeront à un atelier de création financé par l'ANR SFRI Graduate+. Cet atelier, coordonné par RamDam et encadré par un artiste, se fera en fonction du profil et des attentes de la promotion (en termes d'écritures et de mises en scène – musique, arts visuels).

Les rendus pourront être valorisés sur la plateforme de ressources de l'Institut ARTS dans l'espace dédié à l'axe « Art, enfance, territoire ».

Pour les étudiants en FI dans le DU et inscrits également dans l'un des 4 parcours de masters sus-cités, la/les note/s attribuée/s dans le cadre du master et correspondant aux cours mutualisés avec le DU sera/seront reportée/s pour la validation du DU.

Prévoyez-vous une session de rattrapage ? **non**

Si oui, préciser les modalités de rattrapages dans le tableau ci-dessous :

Condition de validation de l'attestation, de la certification ou du diplôme (ex : le candidat doit avoir obtenu la moyenne à l'ensemble des épreuves, ou la moyenne à chaque bloc, ou la moyenne à chaque UE pour valider son diplôme….)	Le candidat doit avoir obtenu la moyenne générale pour valider le DU.

Le cas échéant, modalités de la session de rattrapage (préciser si identiques ou différentes de la session principale)		
Stage	☒ oui* (facultatif) ☐non	*Ce stage est facultatif et fera l'objet d'une convention le cas échéant, et d'un rapport de stage.
Projet	☐ oui* ☒non	
Production d'un mémoire ou d'un rapport écrit	☒ oui* (production de dossiers) ☐non	
Soutenance orale	☐ oui* ☒non	

◆ Composition prévisionnelle de l'équipe pédagogique

La liste nominative n'a qu'une valeur indicative.
L'information importante est la qualification académique ou professionnelle des intervenants pré-sentis, en lien avec les objectifs et avec le niveau de la formation.

NB : Il n'est pas nécessaire de faire revalider la formation par la CFVU lorsque cette liste nominative change, tant que cela ne modifie pas les objectifs, les finalités et le niveau de la formation.

Enseignants et Enseignants Chercheurs de l'UJM dont HU	
Statut (PU, PU-PH, Maître de Conférence)	Section CNU ou discipline d'enseignement
Anne Damon-Guillot, PU	Section 18 Responsabilité scientifique de la formation
Jérôme Dutel, Maître de Conférences	Cinéma d'animation

Intervenants extérieurs	
Statut et profession exercée	Spécialité enseignée dans la formation
Catherine AILLOUD-NICOLAS, enseignante-chercheuse à l'université de Lyon 1, dramaturge	Théâtre jeune public
Géraldine ALIBERTI, directrice artistique des Clés de l'écoute, directrice générale et artistique de Sonic Solveig	Edition numérique et médiation
Pascale AMIOT, directrice du Conservatoire Roannais agglomération	Ecritures musicales et sonores pour jeune public
Emmanuel BARDON, directeur artistique de l'École de l'Oralité	Temps d'immersion à l'École de l'oralité
Joris CINTERO professeur de sciences de l'éducation au CNSMDL	Politiques publiques éducatives
Comédie de Saint-Étienne	Spectacle jeune public à la Comédie de Saint-Étienne et participation au bord de scène
Mathilde FAUVET, chargée des relations avec le public, Ensemble Orchestral Contemporain, Saint-Étienne	Médiation culturelle : l'exemple du jeune public – musique contemporaine
Simon GRANGEAT, dramaturge	Histoire du théâtre d'enfance et de jeunesse
Claire LEBRUN, musicienne et compositrice, professeur au CRR de Versailles	Atelier collectif de création (coordination)

Vincent LECOMTE, enseignant-chercheur en esthétique àl'UJM	Art et enfance
Emmanuelle LEFEVRE, formatrice réseau Canopé Arihana VILLAMIL, doctorante en anthropologie	Interculturalité et inclusion
Léa MAHDADI, médiatrice culturelle au MAMC+	Médiation culturelle : l'exemple du jeune public – art contemporain
Équipe du Méliès	Médiation avec le public scolaire
Juliette MORAIN, Archives municipales et métropolitaines	Connaissance des publics
Luciana PENNA, ethnomusicologue et responsable éducative à la Cité de la Musique-Philharmonie de Paris	Programmation jeune public
Cécile PICHON-BONIN, historienne de l'art, chargée de recherche au CNRS (LIR3S, UMR 7366)	Art et enfance
Camille SOLER, coordinatrice du réseau interprofessionnel RamDam dédié au jeune public	Enjeux et objectifs de l'Éducation Artistique et Culturelle
Agnès SOUBEYRAND, Pôle muséal de la Ville de Saint-Etienne	Connaissance des publics
Céline SOUTIF, Archives municipales et métropolitaines	Connaissance des publics
Véronique VERNETTE, artiste	Illustration jeunesse
Institutions partenaires de l'institut ARTS et responsable de la formation (Anne DAMON-GUILLOT)	Journée d'intégration dans les institutions culturelles du territoire sur la thématique du jeune public

◆ Tarifs de la formation (sous réserve d'approbation par le CA)

Compléter obligatoirement l'annexe financière ***(Cf. fichier Excel maquette)*** et la transmettre au contrôleur de gestion avant de fixer le tarif et le passage devant les instances.

Tarif FI (€)		**Tarif FC (€)**		
Plein tarif *Tout compris, sauf CVEC.*	**Tarif « réduit »** *Tout compris, sauf CVEC.* Préciser le public concerné	**Plein tarif** *Tout compris, dont coût administratif de la FC.* *Applicable en cas de prise en charge du coût de la formation par un tiers ou par une personne morale.*	**Tarif « réduit »** *Tout compris, dont coût administratif de la FC.* *Applicable en cas de prise en charge individuelle du coût de la formation.*	A titre d'information, indiquer des tarifs pratiqués pour des diplômes équivalents par d'autres universités et des organismes privés.
400 euros en inscription principale	Gratuité en inscription secondaire pour les étudiants de l'UJM et de l'ENSASE.	850€	400€	

Visa du contrôleur de gestion du :	Cliquez ou appuyez ici pour entrer une date.
Adopté au conseil d'UFR ou Institut du :	Cliquez ou appuyez ici pour entrer une date.

CVEC :

La CVEC est due pour toute inscription en formation initiale, qu'il s'agisse d'un diplôme national ou d'un diplôme d'établissement. En cas d'inscription multiple, elle n'est acquittée qu'une seule fois auprès du CROUS, au titre du diplôme d'inscription principale.
Les boursiers de l'enseignement supérieur sont exonérés de la CVEC.
Les publics relevant de la FC ne sont pas soumis à la CVEC.